

luttes et communication

No 4 - 26 Mai 1978

MENSUEL - EDITE PAR LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION, DE
L'AUDIOVISUEL ET DE L'ACTION CULTURELLE (FTIAAC-CFDT)

LE CONGRES DE LA F.T.I.A.A.C.

Les 2 et 3 Juin se tiendra à Créteil le Congrès de la F.T.I.A.A.C.

Ce Congrès permettra tout d'abord de faire le point sur l'évolution de la fédération depuis sa création, il y a un peu plus de deux ans.

Il aura ensuite à étudier la situation dans laquelle se trouvent, après les législatives, nos secteurs d'activités et les travailleurs concernés.

A partir de cet examen, il aura à préciser les grandes lignes de nos revendications et à élaborer une stratégie d'action pour les faire progresser.

Enfin, le Congrès se préoccupera des dispositions à prendre pour renforcer, adapter et développer l'outil syndical que constituent la F.T.I.A.A.C. et ses composantes.

LA F.T.I.A.A.C.

En décembre 1975, le SURT, le SJF et le SYNAPAC décidaient de créer une fédération couvrant les secteurs d'activités liés aux moyens de communication de masse.

Aujourd'hui, les différentes instances de la F.T.I.A.A.C. sont en place et fonctionnent, des moyens militants et matériels ont été trouvés, et un travail fédéral assez important est d'ores et déjà assuré. La F.T.I.A.A.C. commence à jouer son rôle au niveau de ses composantes et des liens qui se créent et se développent entre elles, au sein de la Confédération, mais aussi peu à peu sur le terrain.

Parallèlement au renforcement du SJF et du SURT, que son existence même a favorisé, la F.T.I.A.A.C. a permis aussi l'implantation de la CFDT dans les radios privées et a contribué au développement du SYNAPAC dans le spectacle et l'action culturelle.

Par ailleurs, le nombre des adhérents des syndicats de la fédération a globalement augmenté de plus de 15 % en deux ans.

Si de sérieuses faiblesses subsistent, et si de gros efforts sont à entreprendre, force est de constater que le bilan est positif et que la F.T.I.A.A.C., partie de rien en Janvier 1976 et dans des conditions difficiles, constitue aujourd'hui une réalité.

UNE SITUATION PREOCCUPANTE

Globalement maîtrisés et contrôlés par le pouvoir politique et par celui de l'argent, les grands moyens d'information, de culture et de divertissement font l'objet, depuis plusieurs années, d'une véritable restructuration de type monopolistique et capitaliste. Dans le contexte actuel, il est fortement à craindre que ces processus de restructuration et de concentration s'accélèrent. En effet, après les législatives, la classe dominante, consciente d'avoir été menacée ne peut que chercher à accentuer son emprise sur les grands moyens de communication.

Dès lors, sa stratégie passera :

- par une tentative de "reprise en main" des personnels
- par une accentuation de toutes les formes de pression
- par une accélération des phénomènes de concentration, en particulier au niveau du spectacle et de la presse
- par la privatisation d'une partie importante des secteurs d'activités liés à la radio et à la télévision
- par la "récupération" des nouveaux moyens d'expression et des nouvelles techniques en général.

Au-delà des problèmes politiques et culturels qu'elle implique, et sur lesquels il y a lieu de réfléchir, la mise en oeuvre d'une telle stratégie ne peut avoir que de graves répercussions sur les travailleurs, en particulier au niveau de l'emploi, des conditions de travail et des qualifications. C'est-à-dire qu'elle agraverait une situation qui est déjà bien souvent très préoccupante, surtout au regard de l'emploi.

FAIRE FACE A UNE TELLE SITUATION

Tout en faisant référence aux principales orientations retenues par la CFDT lors du colloque information, tout en gardant à l'esprit les préoccupations révélées par la première phase du débat qui s'ouvre au niveau fédéral sur la culture, il y a nécessité pour faire face à la situation à laquelle nous sommes confrontés, de situer notre démarche syndicale au bon niveau. C'est-à-dire que notre réflexion et notre action doivent se situer au plus près des réalités ressenties sur les lieux de travail, et des préoccupations actuelles des travailleurs.

A coup sûr, cela nous conduira à participer activement à la lutte

- pour la réduction du chômage, l'amélioration et l'unification des conditions de l'emploi
- pour l'amélioration de la situation des camarades les plus défavorisés
- pour l'amélioration des conditions de travail et le respect des qualifications
- pour l'augmentation de la protection des travailleurs et plus particulièrement de ceux qui interviennent sur le contenu du produit (journalistes, réalisateurs)
- pour la défense et l'extension des droits syndicaux.

REFORCER ET DEVELOPPER LA F.T.I.A.A.C. ET SES COMPOSANTES

Participer activement à la défense des travailleurs de nos secteurs implique de s'en donner les moyens. Cela suppose donc avant tout de renforcer, d'adapter et de développer l'outil syndical. C'est pourquoi notre organisation doit impérativement :

- augmenter sa capacité d'analyse, de proposition et d'information
- augmenter son aptitude à saisir et à traduire correctement les aspirations des travailleurs
- développer sa capacité à prendre en charge les revendications et à coordonner les luttes
- élargir son audience et renforcer sa crédibilité aux yeux des travailleurs, du patronat et des pouvoirs publics
- enfin, poursuivre son insertion au sein de la Confédération, tant au niveau national que régional.

Ce sont là pour nous des objectifs prioritaires.

Au regard du contexte national actuel, de la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les secteurs d'activités que nous couvrons, de la nécessité de participer efficacement à la défense des travailleurs concernés, des problèmes que pose l'unité d'action que nous devons rechercher avec la CGT, des "réelles possibilités de proposer et d'agir" dans ces secteurs stratégiques que la CFDT s'est créée et qu'elle doit améliorer, ce premier Congrès de la F.T.I.A.A.C. revêt une importante toute particulière.

Il doit donc retenir toute l'attention des militants des différents syndicats de notre fédération.

Michel REY.

A LA CONFEDERATION :

CHANGEMENT DE CAP OU FERME

RELANCÉ DE LA LUTTE SYNDICALE ?

“Changement de cap”, “réorientation”, la presse a beaucoup écrit au lendemain des élections législatives sur les positions de la CFDT, de son Bureau National, de son Secrétaire Général Edmond MAIRE.

Un Conseil National Confédéral, réunissant des représentants de toutes les unions régionales et de toutes les fédérations CFDT, s'est tenu fin avril et a déterminé les axes de la “politique d'action” de la CFDT dans la nouvelle période qui s'ouvre.

Sans doute, des inquiétudes se sont exprimées dans un certain nombre d'interventions, devant telle expression, telle utilisation par les médias, telle insuffisance dans l'élaboration collective des positions de la Confédération. Ce débat est légitime, dans la mesure où il engage chacun d'entre nous dans une pratique syndicale plus démocratique, plus attentive aux réactions des travailleurs, plus proche de la vie quotidienne concrète des gens. A cet égard, le Congrès Fédéral peut jouer un rôle important pour nous inviter à progresser dans une pratique syndicale plus autogestionnaire.

Mais il est évident que ce Conseil National Confédéral a consacré davantage de temps à l'approfondissement de l'orientation qu'à la critique des dirigeants confédéraux. Et la déclaration du Conseil National, a été votée à une majorité rarement atteinte (88 % des mandats).

Le Conseil Confédéral a fait l'analyse de l'échec de la gauche. Nous l'avions faite dans le dernier Numéro de “**Luttes et Communication**”. Le plus important aujourd'hui, c'est de se tourner vers l'avenir.

Le Conseil des 27 et 28 Avril centre l'action de la CFDT sur trois principes : **l'autonomie des luttes sociales, les problèmes de la vie quotidienne les plus près des travailleurs, les luttes débouchant sur des résultats négociés.**

Nous ne reviendrons pas sur le premier point maintes fois affirmé ces derniers mois.

Quant au second, il suppose une action qui part de la section syndicale d'entreprise, qui mobilise l'ensemble des travailleurs sur des objectifs élaborés avec eux, impulsés au niveau de la section et qui retrouvent leur cohérence par la plate-forme confédérale. Les axes principaux de cette mobilisation tournent aujourd'hui autour des inégalités de salaires à réduire (la revendication du SMIC à 2.400 Francs demeure un objectif concret), des emplois à défendre et d'autres à créer de manière massive pour endiguer les vagues ininterrompues de licenciements, les conditions de travail et les droits sociaux à améliorer, les droits syndicaux à étendre. On se gardera des globalisations hâtives et permanentes à un niveau national sans rapport de forces créé à la base face aux lieux d'exercice des pouvoirs patronaux ou gouvernementaux à tous les niveaux de cet exercice.

Les fédérations sont appelées à renforcer leur rôle : **dégager des axes communs de lutte face aux conventions collectives et statuts des travailleurs concernés, promouvoir des actions d'ensemble et négocier pour obtenir des résultats.** Car, c'est le 3ème point des orientations retenues, il faut se garder de s'en remettre.

tre seulement au changement politique global. A tous les niveaux, il faut agir pour obtenir des résultats effectifs et concrets.

Cette action suppose un débat permanent avec l'ensemble des travailleurs afin qu'ils deviennent de plus en plus actifs et responsables, une pratique démocratique dans la section syndicale, le syndicat et la fédération, un refus du détournement de l'action au profit de groupes minoritaires. Cela suppose évidemment un renforcement constant de la CFDT.

Dans cette perspective, l'unité d'action avec la CGT, toujours aussi indispensable dans le contexte actuel, est possible, sans suiviisme, sans constat particulier de convergences (nous aurions plutôt noté pas mal de divergences au cours de la campagne électorale) et dans la clarté. La stratégie de la CFDT à cet égard n'a pas changé. Quant aux divergences qui apparaissent dans l'action quotidienne, le débat démocratique à instaurer devant les travailleurs fera ceux-ci juges de l'avenir.

“La CFDT ne change pas de cap mais reprend fermement en mains le gouvernail, dans le sens de la lutte syndicale, qui avait quelque peu flotté devant les urgences politiques de l'échéance électorale.”

LA POSITION DE LA F.T.I.A.A.C.

La F.T.I.A.A.C., au dernier Conseil Confédéral, a voté **pour** le projet de résolution soumis au vote.

Elle était intervenue dans le débat par une brève déclaration en trois parties :

- 1) Accord général avec la politique d'action préconisée par le rapport : affirmation de notre orientation autogestionnaire dans les revendications, recherche d'une action syndicale visant à des résultats et appuyée sur les préoccupations concrètes des travailleurs. Dans notre branche d'activité, ces préoccupations nous conduisent à lancer une réflexion et une action sur les problèmes de l'information et de la culture “**au quotidien**”.
- 2) Il faut cependant signaler que, dans chacun de nos syndicats, des militants (au total, une minorité mais non négligeable tout de même) ont manifesté des inquiétudes, des incompréhensions devant certaines démarches récentes de la direction confédérale. Il est normal que la CFDT rencontre les dirigeants du pouvoir politique et du patronat, qu'elle se préoccupe de négocier pour obtenir des résultats ; mais certaines déclarations ont laissé penser à certains qu'il y avait un changement de cap fondamental. Cela laisse apparaître une insuffisance d'information interne.
- 3) En ce qui concerne l'unité d'action avec la CGT : nous sommes au premier rang, puisque dans nos secteurs, il existe des fédérations CGT (Livre Spectacle) qui cherchent à préserver à n'importe quel prix un monopole syndical. Cela entraîne des difficultés considérables ; l'implantation de sections CFDT se heurte quelquefois à une double répression, celle du patronat et celle de la CGT. Pour autant, nous n'entendons pas nous tromper d'adversaire : nous sommes fermement partisans de l'unité avec la CGT, mais une unité sans complexe, en ouvrant clairement le débat sur nos divergences et avant tout sur la pratique syndicale.

LUTTES ET COMMUNICATION. Mensuel. Le numéro: 3 francs. Abonnement (un an): 20 francs. Rédaction, abonnements: 5 rue Geoffroy Marie, 75009 Paris.

Directeur de la publication: Michel Rey. Imprimé à la CFDT, 26 rue de Montrholon, 75009 Paris. Numéro de commission paritaire: 1422-D-73



Syndicat Unifié de Radio et de Télévision

116, avenue du Président Kennedy - Maison de Radio-France - 75016 PARIS

REDEVANCE CINEMA.... CHAINES.... S.F.P.

DES GARANTIES (sérieuses) POUR LA S.F.P.

1/3 Télévision, 1/3 Cinéma, 1/2 Audiovisuel.....

La S.F.P. veut "bouffer" le cinéma.....

La S.F.P. impose sa dictature aux chaines.....

EDELINe se retranche derrière ses 3.000 salariés permanents.....

Que n'a-t-on dit sur la S.F.P. Tout ou presque !

Mais pour les travailleurs de la S.F.P., le temps des bavardages doit cesser. Ils en ont assez tous les ans de s'entendre dire par leur Direction : "**si les chaines, si le gouvernement, si etc... l'emploi n'est pas assuré**".

120 Millions de Francs de pertes en 3 exercices sur un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 550 à 600 Millions de Francs, voilà la réalité.

Dans ces conditions, il convient de poser le problème en termes de conflit. Il n'est pas acceptable plus longtemps qu'EDELINe, et le pouvoir, en soignant le malade à dose homéopathique, juste ce qu'il faut pour survivre, spéculent sur l'inquiétude légitime des personnels pour les contraindre à renoncer à leurs revendications, à leurs conditions de travail.

Ce d'autant que si la S.F.P. est malade, c'est d'abord et avant tout de ses docteurs.

Du gynécologue Giscard qui est à l'origine de sa naissance dans les affres du démantèlement de l'O.R.T.F., au soi-disant spécialiste Jean Charles EDELINe, qui ne semble pas avoir d'autre politique que celle de la main tendue.

Et pourtant, il est clair que la S.F.P. ne peut s'en sortir qu'en axant de façon tout à fait privilégiée et honnête son activité sur la Télévision.

Comment en effet, peut-on imaginer qu'une entreprise de l'importance de la S.F.P. peut se voir appliquer des critères de fonctionnement comparables à ceux de Télécip, Télé-Europe, Technisonor.

De fait, la S.F.P. a deux clients qui déterminent 80 % de son chiffre d'affaires. Penser dans cette situation que les rapports "**commerciaux**" (outre le fait que dans le cadre d'un Service Public, le procédé soit en lui-même inadmissible) puissent être comparables à ceux qui existent dans le cadre de la compétition capitaliste classique, relève, aux yeux mêmes des partisans de ce dernier, de l'aberration économique.

Ceci dit, notre préoccupation doit être de préparer dès maintenant la mobilisation effective, qui seule peut mettre le pouvoir en face de ses responsabilités.

Des risques ? Il y en a effectivement. C'est pourquoi il n'est pas question de laisser les travailleurs de la S.F.P. mener seuls un tel combat.

Il appartient au syndicat d'organiser l'action unitaire et solidaire de l'ensemble des travailleurs du Service Public, et à la F.T.I.A.A.C. de l'élargir aux autres secteurs du spectacle concernés et solidaires, jusqu'au niveau confédéral.

Aujourd'hui, nous posons le problème, en termes de mobilisation. Il faut que chacun prenne ses responsabilités.

Mais cette fois, nous ne pouvons nous contenter d'un cachet d'aspirine. Il faut une solution crédible. Les travailleurs ne seront pas dupés.

JUIN 1978 - COUPE DU MONDE EN ARGENTINE

"Le sport, c'est le sport
la politique, c'est autre chose..." ??

A.R.E. AI RUEP (cauchemar) - 237MAGAD 230

"Tout ne va pas bien en Argentine mais je pense que tous ces problèmes cesseront pendant le Mundial et que le calme régnera..."

C'est en tous cas le sentiment d'un joueur hongrois qui va se rendre avec son équipe en Argentine.

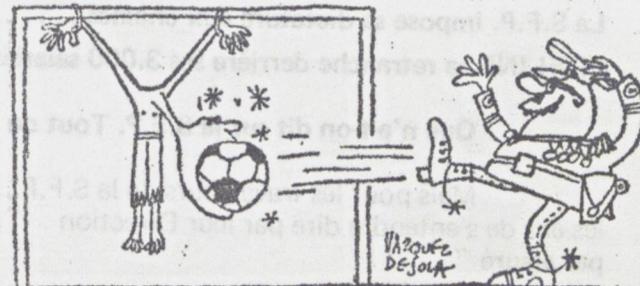
SI SIMPLE ?

Si simple d'oublier depuis 1976:

8000 personnes emprisonnées

20 000 "disparus"

44 syndicats dissous par la junte
(représentant 75% des travailleurs)



Si simple d'oublier qu'à 800 mètres du stade où vont se dérouler les matches, à l'heure même où tous les téléspectateurs sportifs auront les yeux rivés à ce même stade, des dizaines de personnes CONTINUERONT A SUBIR DES TORTURES...

ATTENTATS « SIMULÉS » PAR LES MILITAIRES

Buenos-Aires (A.F.P.). — L'armée argentine doit réaliser vendredi 12 mai une série d'exercices d'alerte pour familiariser la population avec les mesures de sécurité en vigueur durant la Coupe du monde de football. Les exercices commenceront à Mar-del-Plata, élégante station balnéaire choisie comme centre secondaire de la Coupe du monde. L'armée simulera des attentats, des enlèvements et autres actes terroristes possibles pour observer les réactions de la population. L'opération se fera sous le slogan : « Nous tous, habitants de Mar-del-Plata, rendrons possible la Coupe du monde. »

Alors, peut-on considérer le déroulement de la coupe du monde avec les yeux soi-disant "neutres" du sportif ?

Il est évident que les militaires au pouvoir comptent bien sur la coupe du monde pour "redorer leur blason" au niveau international et renforcer leur autorité à l'intérieur, voire la nouvelle vague d'arrestations et le renforcement de l'appareil policier qui a accompagné l'organisation de la coupe.

Il ne faut pas oublier que l'organisation de la coupe du monde de football en 1934 par l'Italie mussolinienne n'était pas un hasard, pas plus que les jeux olympiques de Berlin en 1936.....

Le Monde 12 mai

En conséquence, le Conseil National du SURT/CFDT réuni le 18 mai 1978, décide de soutenir les mouvements, qui sous des formes différentes, s'efforcent actuellement de sensibiliser l'opinion publique sur le vrai visage de l'Argentine.

Conscients du rôle de la télévision pendant cette coupe du monde et de la fonction mystificatrice qu'elle peut avoir, nous revendiquons en tant qu'organisation syndicale la programmation sur les chaînes, tout au long de la coupe, d'émissions montrant la réalité politique et sociale de l'Argentine avec participation d'organisations humanitaires et d'opposants au régime actuel.

Dans ce but, une entrevue est demandée aux directions des sociétés.

Paris, le 20 mai 1978

RADIOS ET TELES PRIVEES

S.P.R.T.P

Syndicat CFDT des Personnels des Radios et Télévisions Privées.

LE 24 JUIN 1978 SE TIENT A PARIS, LE CONGRES DU S.P.R.T.P

1 - EVOLUTION DE NOTRE SYNDICAT :

Il y a un an, quelques militants d'EUROPE 1 et de TECHNISONOR réussissaient à mobiliser un certain nombre de travailleurs de ces entreprises. La C.F.D.T. s'enrichissait de nouveaux délégués du personnel et de nouveaux représentants aux C.E.

Après quelques mois, alors que le S.P.R.T.P tentait de se structurer, le nombre de ses adhérents triplait grâce, notamment à son implantation rapide et solide à R.T.L. Si l'on tient compte de la désorganisation, de l'isolement des personnels de nos secteurs livrés de plus à une fausse concurrence, on peut dire que le démarrage se faisait de façon très intéressante et laissait présager un avenir constructif pour notre syndicat.

Par rapport à ce développement, le Conseil et le Bureau éprouvaient vite des difficultés à faire face à leurs responsabilités et à répondre à toutes les attentes des adhérents.

Ceci n'empêchait toutefois pas l'action syndicale au sein des entreprises ; par exemple : à TECHNISONOR une grève permettait d'obtenir des satisfactions au niveau des salaires, des conditions de travail, des délégués du personnel et du comité d'entreprise. Cette lutte a permis le développement d'une solidarité efficace de la part de tous les travailleurs de nos secteurs, mais aussi de ceux de la radio nationale.

Elle a permis également de démontrer clairement que la grève était possible, même dans les radios privées et que l'établissement d'un bon rapport de forces était payant.

Autre exemple : à R.T.L., c'est la mise en place des délégués du personnel et du C.E., élus au premier tour sur la liste C.F.D.T. grâce à une forte participation du personnel. Les revendications élaborées par la section R.T.L. ont abouti pour la plupart, sans que l'action revindicative perde de son dynamisme, bien au contraire.

Le développement de ces actions amenait naturellement le S.P.R.T.P à la réalité du combat syndical qui ne peut se limiter à nos seules vues dans nos seuls secteurs. La radio-télévision couvre en effet un vaste secteur d'activité. Le S.P.R.T.P devait s'insérer dans la Fédération de l'Information, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (F.T.I.A.A.C.). Notre participation à l'échelon fédéral n'a pas été effective du fait de notre manque de maturité, d'expérience et en raison du cumul des responsabilités de trop peu de militants.

Mais, dans le même temps, nous avons pu nous rendre compte de la force engendrée par une bonne structuration : en effet, à maintes reprises l'efficacité d'ensemble de la F.T.I.A.A.C et son audience nous ont été bénéfiques.

Aujourd'hui, le S.P.R.T.P peut prendre en compte l'éveil et la mobilisation des militants dans chacune de nos sections. Un certain nombre de forces a été créé et si un gros effort reste et doit être fait dans notre organisation, il apparaît clairement que les intérêts des travailleurs ne sont préservés que par la lutte. Ce n'est pas l'affaire d'une année, ni celle de quelques militants responsables, mais c'est un combat de longue haleine et qui doit être mené par tous. L'isolement étant de nature à rendre stérile tout effort, nous devons briser les murs du silence par une information efficace et permanente, aussi bien dans nos sections, dans notre syndicat, qu'au sein de notre fédération.

2 - LE POINT DE LA SITUATION DANS NOS SECTEURS :

L'organisation de la radio privée en FRANCE n'a jamais été conçue par et pour les travailleurs. Elle fonctionne uniquement suivant la logique du profit. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, elles ne se livrent pas à une réelle concurrence mais se partagent des rôles définis par la classe dominante.

Actuellement, la restructuration de nos différentes entreprises démontre bien de la main-mise sur ce moyen formidable de diffusion des idées, de l'information, de la culture.

Les objectifs idéologiques n'étant pas séparés des profits fabuleux réalisés par nos maisons, toutes les catégories de personnel sont concernées par les plans de compression d'effectifs déjà élaborés ou en cours d'élaboration, sous prétexte notamment de l'évolution des techniques. Nous ne pouvons y rester indifférents et nous devons dès maintenant tout mettre en œuvre pour que l'existence même de chacun d'entre nous soit prise en compte.

3 - NOS REVENDICATIONS

La sauvegarde des intérêts des travailleurs de notre secteur passe par l'unification des statuts des radios et télés privées, l'élaboration d'une convention collective nationale avec les personnels de la radio et télé nationale qui pourrait être étendue par la suite à l'ensemble du secteur audiovisuel ; c'est d'ailleurs un objectif de la F.T.I.A.A.C. C'est par la progression de ces revendications que nous pourrons lutter efficacement contre le chômage et contribuer à une production de qualité.

4 - NOS NECESSITES :

Pour que ces objectifs soient atteints, il nous faut renforcer les structures de notre syndicat, augmenter le nombre de nos militants responsables, développer nos sections et mieux nous insérer au sein de la F.T.I.A.A.C.

Dans l'intérêt des PERSONNELS, le S.P.R.T.P devra aborder son congrès du 24 Juin en tenant compte de ces données. Ce congrès devra :

- faire le point de la situation revindicative dans les différentes entreprises
- définir les principaux objectifs du syndicat au niveau de sa démarche globale, de la finalité de nos entreprises et de la défense des travailleurs concernés
- préciser la stratégie qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour y parvenir
- enfin, mettre en place une équipe cohérente et active, travaillant collectivement et qui prenne en charge l'animation de la vie syndicale et l'application des mandats qui auront été donnés.

SYNAPAC CFDT

5, rue Geoffroy Marie PARIS 9^e

Tél : 246.52.85

Syndicat National des Professions

Artistiques et Culturelles

ILLUSION D'AUJOURD'HUI,

REALITE DE DEMAIN

Supprimer des milliers d'emplois pour assainir l'économie, et, prétendre insérer les centaines de milliers de jeunes dans des emplois que l'on entend créer, voilà la contradiction que le pouvoir cherche à gommer de l'horizon social.

La reconduction du cadre emploi jeunesse reste un écran de fumée qui lorsqu'il se dissipera révèlera la réalité du redéploiement économique : la sauvegarde des intérêts capitalistes est assurée par le maintien d'un volant de chômage nécessaire à la mobilité de l'emploi donc à la réduction du coût de la main d'œuvre.

Si nous n'y prenons garde il faut s'attendre à ce que les directives du gouvernement conduisent à la division des salariés suivant des données classiques : emploi ou chômage, mais aussi suivant des données nouvelles liées à l'âge des travailleurs, à leur capacité d'admettre ou non la précarité du poste et du lieu de travail, ou encore de se plier ou non à une déqualification.

Le processus est largement engagé. Les jeunes travailleurs "en formation", "stagiaires" ou "apprentis" doivent être conscients qu'aucune garantie sérieuse d'avenir ne leur est offerte. On entend les encadrer, les exploiter, mais aussi les utiliser comme marge de manœuvre pour faire face aux revendications qui ne manqueront pas de naître face à la dégradation de l'emploi et des conditions de travail.

Le SYNAPAC est particulièrement soucieux de l'insertion de milliers de jeunes dans des stages devant "en principe" déboucher sur des postes d'animation socio-culturelle. L'illusion présente ne parvient pas à cacher la réalité de l'avenir. Comment peut-on prétendre développer l'emploi dans un secteur dit d'animation socio-culturelle alors que l'on sait pertinemment que la seule animation qui va prévaloir pour l'ensemble des travailleurs est celle qui consistera à préserver le droit au travail ?

Les faits parlent d'eux-mêmes :

- Dans le cadre de la vérité des prix et de l'élimination des canards boiteux, l'Etat entend se dégager des subventions qu'il accorde à l'action, à la création et à l'animation socio-culturelle (chaque jour ces secteurs deviennent de plus en plus dépendants soit des municipalités, soit d'associations privées).

- La multiplication des stages (animation, audio-visuel etc...) ne correspond à aucune demande économique. Cela se confirme d'autant que la plupart des organismes de formation n'assurent ni formation, ni qualification ou diplômes reconnus.

- Les industries des loisirs mettent les professionnels du spectacle, de l'audio-visuel, de l'animation sociale en concurrence avec la sous-traitance, la prestation de services, l'intérim, l'occasional.

Aujourd'hui il s'agit bien de mettre la contestation sur une voie de garage tout en permettant au capitalisme de l'industrie des loisirs de compléter sa structuration.

TCPO D'ANIMATION

Demain nous risquons de voir le Ministère de la Jeunesse et des Sports remplir pleinement la nouvelle mission qui vient de lui être confiée : relier les intérêts du tourisme, des loisirs, de l'environnement, de la culture, de l'animation culturelle, de la jeunesse et des sports.

Vaste programme !

L'évolution du problème de l'emploi est préoccupant en général. Il le devient en particulier lorsque l'on sait que l'analyse ci-dessus a du être aussi réalisée par les organismes de formation ou d'animation dont beaucoup se réclament d'objectifs de gauche. Il y a lieu de s'interroger sur le fait que ces organismes ont négligé d'informer les travailleurs investis dans leurs institutions sur l'évolution prévisible de leurs situations.

S'il s'agit d'un oubli, il doit être réparé par une information objective permettant aux travailleurs d'organiser la défense de leurs intérêts. S'il s'agit d'une démarche volontaire elle viendra s'ajouter au débit des organisations qui prétendent au nom des bons sentiments éloigner les travailleurs d'une démarche autogestionnaire.

Quoiqu'il en soit nous ne pouvons qu'inviter les travailleurs de l'animation sociale et culturelle à s'organiser massivement avec le SYNAPAC pour obtenir les garanties qu'ils sont en droit d'attendre :

1° - Une formation réelle, rémunérée normalement, permettant l'exercice du droit syndical, et débouchant sur des emplois effectifs.

2° - Des conditions de travail et de salaires décentes, des contrats à durée indéterminée établis selon une convention collective unique applicable à toutes les catégories du personnel et excluant toute notion de militantisme et de bénivolat.

3° - La participation avec l'ensemble des travailleurs aux débats sur la forme et le contenu de l'animation sociale et des loisirs.

Face aux institutions de gauche qui dans leurs déclarations de principe se prononcent pour la participation, la cogestion ou la responsabilité partagée, le SYNAPAC se veut d'autant plus indépendant qu'il conteste en permanence que ces mêmes institutions nient le droit syndical, prônent le renoncement à l'autogestion, bafouent le droit du travail, exploitent les travailleurs qu'elles assimilent à des gauchistes s'ils revendiquent un statut découlant normalement des principes auxquelles elles se réfèrent.

Les travailleurs de l'animation socio-culturelle, de l'action culturelle se refusent à être marginalisés, ils se refusent à être parqués dans des réserves ou l'on les surveille dans l'attente de pouvoir les manœuvrer.

Prérons y garde, aujourd'hui encore un travailleur est un travailleur, un chômeur est un travailleur dans l'attente de travail ; demain les travailleurs ne doivent pas être des travailleurs dans l'attente du chômage.

SJF-CFDT

JOURNALISTES

Responsables de sections syndicales et correspondants d'entreprises

AIGLES: les clavistes ont repris le travail mais la solidarité doit continuer

Les clavistes d'AIGLES ont repris le travail, après 19 jours de grève, le dimanche 28 mai. Elles ont repris toutes ensemble, avec un moral très élevé car elles ont réussi à faire céder la direction sur des points importants.

En effet, le PDG de l'agence, M. Richerot, leur a écrit samedi 27 mai une lettre dans laquelle, en substance, il se déclare d'accord pour négocier sur les bases suivantes:

- salaire minimum pour les employés porté de 1.912 F à 2.329 F,
- relèvement de 10 à 13 points des barèmes de classification des clavistes, ce qui représente 200 à 250 F d'augmentation, et salaire de base minimum des clavistes porté de 2.200 à 2.404 F,

- discussions à partir de mardi 30 mai sur les autres questions, notamment l'intégration dans le salaire de plusieurs primes comme la "prime d'assiduité" fortement critiquée par les clavistes.

Dans sa lettre, M. Richerot ne fait aucune allusion au problème central de la reconnaissance de la qualification de claviste. Cette question va évidemment faire l'objet d'une discussion acharnée, car elle déborde largement le cadre d'AIGLES. Derrière la reconnaissance des "clavistes" dans la grille de classification des employés (cette qualification figurant déjà dans celle des ouvriers), c'est le problème de la convention collective unique dans la presse pour les ouvriers et employés et pour toutes les formes de presse; les fédérations du Livre CFDT et CGT, qui se sont rencontrées le 24 mai pour faire le point ensemble sur le conflit d'AIGLES, sont tombées d'accord là-dessus...

Si la grève est suspendue, le conflit n'est donc pas terminé pour autant. Il est nécessaire de poursuivre l'effort de solidarité afin d'assurer aux clavistes le maintien d'un bon rapport de forces face à la direction dans la négociation qui s'ouvre:

- en continuant à développer l'information dans toutes les entreprises sur ce conflit et ce qu'il met en jeu (utiliser pour cela les circulaires envoyées aux secrétaires des sections syndicales),

- en maintenant la solidarité financière; rappelons que le congrès du SJF a appelé les journalistes à verser l'équivalent d'une demi-journée de salaire... Jusqu'à présent, les sommes qu'ont rapportées les collectes sont encore nettement inférieures à la moitié des pertes de salaires enregistrées...

Adresser les fonds à l'adresse suivante:

-Mme André Triolet, compte n° 10 24 05 414, Banque d'escompte et de crédit,
50 rue Maréchal Leclerc, 69800 Saint-Priest
avec la mention "soutien aux grévistes d'Aigles".

Le pouvoir et l'élection du PDG de l'AFP

M. BOUZINAC, ci-devant "directeur" du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR, syndicat patronal) et bien connu des syndicats de journalistes pour sa dureté et sa grossièreté dans les négociations, a été élu le 29 mai PDG de l'Agence

France-Presse par le Conseil d'administration. Le PDG sortant, Claude ROUSSEL, avait renoncé à présenter sa candidature: il savait que les représentants de l'Etat et ceux de la radio-télé nationale s'étaient alliés avec ceux du patronat de la presse (majoritaires) pour élire un autre PDG, Roger Bouzinac précisément.

C'est M. LECAT lui-même, ministre de la Culture et de la Communication, qui avait magouillé l'affaire. Le fait était de notoriété publique et M. Lecat l'avait quasiment confirmé. L'énormité de cette ingérence du pouvoir avait provoqué la démission d'un des représentants patronaux, M. Hubert BEUVE-MERY, ancien directeur du *Monde* et président du Conseil d'administration de l'AFP. Les autres n'ont même pas attendu que M. Beauve-Méry soit remplacé. En toute hâte, ils ont élu Bouzinac. Il n'y a eu que deux voix contre: celles des deux représentants du personnel.

L'affaire pose deux problèmes, tous deux graves:

-La main-mise politique du pouvoir sur les grands moyens d'information trouve là une confirmation. L'intervention de Lecat est absolument contraire aux dispositions du statut de l'AFP destinées à garantir son indépendance. Claude Roussel, on s'en souvient, avait lui-même été élu contre la volonté du gouvernement, qui voulait placer à la tête de l'agence un haut fonctionnaire à sa dévotion; à l'époque, c'est l'inquiétude manifestée par les clients étrangers de l'AFP (principalement américains et arabes) qui l'avait empêché. Mais le pouvoir n'entendait pas rester sur cet échec; en portant son choix sur Bouzinac, "homme de presse", il espère éviter les réactions des journaux étrangers...

-Le renforcement de l'emprise du patronat de la presse régionale. Celui-ci a des projets très précis en ce qui concerne l'AFP. Le développement des systèmes informatiques dans la presse, notamment, permettra bientôt d'enfourner directement dans les ordinateurs des journaux la copie préparée par l'AFP, toute justifiée - voire même, un jour, des pages entières maquettées. D'ores et déjà, certains services de l'AFP sont entraînés à taper en majuscules et minuscules (alors qu'auparavant les dépêches étaient entièrement en majuscules). D'ores et déjà aussi, des accords de coopération spéciale ont été passés avec plusieurs journaux, notamment *le Provençal* et *Nice-matin*, journal d'où précisément est originaire Bouzinac...

Les perspectives que cela ouvre en matière d'uniformisation de la presse comme en matière d'emploi sont inquiétantes.

Les sections syndicales de l'AFP et l'Union nationale des syndicats de journalistes ont vigoureusement protesté et exigé des garanties sur les deux points évoqués ci-dessus.

L'ambassadeur d'Argentine, derrière deux rangs de policiers français...

Une délégation de l'UNSJ s'est rendue le lundi 29 mai devant l'ambassade d'Argentine, rue Cimarosa à Paris, dans l'intention d'y déposer les pétitions recueillies auprès des journalistes français et demandant:

- la libération des journalistes argentins emprisonnés,
- la garantie que les envoyés spéciaux présents en Argentine à l'occasion du Mundial pourront effectuer librement des reportages sur tous les aspects de la situation dans ce pays.

L'UNSJ avait appelé les journalistes parisiens à se joindre à la délégation, mais le caractère tardif de cet appel (envoyé seulement le 26 mai) ne permettait pas d'espérer qu'il en viendrait beaucoup. Effectivement, c'est seulement une trentaine de journalistes, extrêmement pacifiques, qui se trouvaient à l'entrée de la rue Cimarosa, face à deux rangs de policiers en tenue de manifestation qui barraient l'entrée de la rue. Trois cars de police attendaient à proximité.

La secrétaire de l'ambassade avait indiqué par téléphone au président de l'UN SJ

que l'ambassadeur était absent, mais qu'elle recevrait la délégation. A l'entrée de la rue Cimarosa, un commissaire de police indiqua au contraire que l'ambassadeur était présent, mais qu'il avait donné des consignes pour que personne ne passe.

Dans ces conditions, la proposition faite par le SJF-CFDT (et repoussée par le SNJ) devenait une nécessité: publier dans un (ou plusieurs) journal (ou journaux) d'audience internationale la pétition et la liste des 2.211 signataires, - et cela au besoin sous forme de placard publicitaire: l'urgence d'attirer l'attention sur le sort des journalistes disparus doit, à notre avis, primer toute considération.

Le Bureau de l'UNSA devait se réunir le 30 mai pour en discuter.

La délégation du SJF au congrès de la FTIAAC (2 et 3 juin)

Le congrès de notre fédération, la FTIAAC, se tiendra à Crèteil, à la Maison des Syndicats, les vendredi 2 et samedi 3 juin 1978. La délégation suivante, dont la composition a été approuvée par le congrès du SJF, y représentera notre syndicat: Alphonse Baehl, Jean-Michel Caroit, François Cristiani, François Crubellier, Janick Arbois, Marie-Pierre Larrivé, Félix Lacambre, Jean-Michel Helvig, Pierre Marin, Noël Monier, Stéphane Manier, Philippe Morinière, Jean-Jacques Nerdenne.

Une réunion du Bureau national du SJF aura lieu le 1er juin à 20 h au local du syndicat. Elle sera consacrée en partie à la préparation du congrès de la FTIAAC, en fonction des orientations déterminées par notre congrès. Les membres de la délégation qui peuvent y participer y sont cordialement invités.

Il est rappelé par ailleurs que tout adhérent de l'un des syndicats de la FTIAAC, muni de sa carte syndicale, pourra être admis à assister au congrès. Il reste entendu que, le congrès fédéral étant un congrès de syndicats et non un congrès d'adhérents, ne pourront intervenir que les représentants mandatés des syndicats. Cela n'empêche pas que la présence de militants autres que ceux de la délégation énumérés ci-dessus, est hautement souhaitable.

En tout état de cause, des adhérents du SJF viendront avec les délégations des "collectifs FTIAAC" de plusieurs régions.

Pour le Conseil fédéral, le SJF a droit, en fonction de son nombre d'adhérents, à 10 représentants (5 titulaires et 5 suppléants). 8 ont été désignés par notre congrès: Janick Arbois, Béatrice Caufman, Félix Lacambre, Stéphane Manier, Pierre Marin, Noël Monier, Philippe Morinière, tous membres du Conseil fédéral sortant, et François Crubellier. Deux postes restent à pourvoir. Appel est fait aux candidats.

RAPPEL: POUR SE RENDRE AU LIEU DU CONGRES A CRETEIL (Val-de-Marne):

Le congrès se tient au même endroit que celui du SJF: Maison des Syndicats, rue Tirard à Crèteil (94).

Par le métro: prendre la ligne Balard-Crèteil, descendre à "Crèteil-Université", sortir à gauche, prendre encore à gauche, traverser le parking: la rue Tirard est au bout. (La Maison des Syndicats se voit du métro.)

En voiture: sortir de Paris par la porte de Bercy et gagner le pont de Charenton. De l'autre côté du pont de Charenton, prendre la N 19 (attention, ne pas se tromper à l'embranchement à la sortie du pont: Crèteil est indiqué), la suivre jusqu'à l'église de Crèteil où on tourne à droite. A partir de là, des pancartes indiquent la Maison départementale des syndicats.

LE CONGRES DEBUTE A 9 h 45 LE VENDREDI ET A 9 h LE SAMEDI (fin vers 17 h 30).

AUX MILITANTS DES HEBDOS REGIONAUX ET AUX RESPONSABLES REGIONAUX DU SJF

I - VENEZ NOMBREUX PARTICIPER A LA NEGOCIATION DU 16 JUIN - REUNION DES ADHERENTS SJF-CFDT DES HEBDOS REGIONAUX LE 15 JUIN A 20 heures

Le nouveau barème des hebdos régionaux, à compter du 1er mai, marque un relèvement sensible des bas salaires. Le prochain numéro du bulletin du SJF (*Journalistes français* n° 176), qui est actuellement en cours d'impression, donne le tableau complet des augmentations. C'est à faire connaître et surtout à faire appliquer partout.

Un nouveau rendez-vous a été pris avec le syndicat patronal SNPHRI pour le vendredi 16 juin à 9 heures. A l'ordre du jour:

- problème de classifications, et notamment étude de l'éventualité d'un poste de reporter photo,
- et surtout, tour d'horizon des difficultés rencontrées dans les entreprises pour l'application de la convention collective et des accords de salaires.

C'est dire que la présence de militants venus des entreprises est nécessaire. (Les frais de voyage sont remboursés si vous le souhaitez.)

Depuis deux ans, nous avons pris l'habitude de faire chaque année une réunion des adhérents des hebdos régionaux. Cette réunion aura lieu cette année la veille de la négociation avec le syndicat patronal, afin de la préparer et d'éviter une multiplication des déplacements: soit le jeudi 15 juin à 20 h au SJF, 5 rue Geoffroy Marie.

(Ceux qui désirent être logés doivent le signaler au secrétariat du SJF.)

II - A ETUDIER: L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.761-10 ET DES SUIVANTS

Le chapitre du Code du Travail consacré aux journalistes comporte trois articles qui n'ont été jusqu'à présent que peu appliqués, mais qui méritent réflexion: les articles L. 761-10, L. 761-11 et L. 761-12. (Voir page 25 de la brochure "Le statut des journalistes" éditée par le SJF.)

Ils prévoient que dans chaque département ou chaque région, une commission mixte comportant des représentants des organisations d'éditeurs de journaux et des syndicats de journalistes, doit se réunir pour établir un tableau des salaires minima des journalistes pour le département ou la région. Seules les entreprises qui auront pris l'engagement de respecter ces salaires minima pourront continuer à bénéficier des publicités faites par l'Etat, le département, les communes, les établissements publics et les entreprises concessionnaires de services publics, à l'occasion d'appels au crédit public.

Actuellement, ces dispositions ne sont plus appliquées que dans un seul département: la Seine-et-Marne. Mais elles permettent d'obtenir des résultats intéressants. Voici en effet le dernier tableau de salaires établi dans ce département:

| | |
|---|---|
| -Rédacteur en chef: 5.881 F | -Journaliste polyvalent ou secrétaire de rédaction: 3.928 F |
| -Rédacteur en chef adjoint: 4.905 F | -Rédacteur-reporter ou reporter-photographe: 3.857 F |
| -Secrétaire général de rédaction: 4.486 | -Rédacteur: 3.789 F |
| -1er secrétaire de rédaction ou secrétaire unique ou chef d'agence: 4.136 F | |
| -Stagiaire 13e-24e mois: 3.230 F. Stagiaire 1er-12e mois: 2.952 F. | |

Comparez ces chiffres avec les barèmes des hebdos régionaux, ou même des hebdos parisiens: ils sont nettement supérieurs.

Nous demandons donc aux responsables régionaux du SJF de réfléchir à cette question: est-il possible d'élargir à d'autres départements ou régions ce système de tableaux minima des salaires ? Même question aux militants des hebdos régionaux...

SUR LES DEUX QUESTIONS CI-DESSUS (I et II), ECRIVEZ-NOUS SI VOUS NE POUVEZ PAS VENIR...